

REPERES

Tarifs fixés par l'arrêté ministériel du 16 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 19 novembre 2021.

Le présent arrêté actualise le tarif à 0.187€ HT par caractère pour les départements de l'annexe I et actualise la tarification forfaitaire pour l'année 2025.

Les annonces judiciaires et légales sont visibles en ligne sur : <https://annonces-legales.lecourrierdelamayenne.fr>

SCP ROIS VAUPRES COUSTENOBLE

4 Rue René Châtel
14500 VIRE

Tél : 07 85 65 65 23
judiciaire@rvc-etude.fr

MERCREDI 15 OCTOBRE À 10 H 30

En présentiel à AMBRIERES-LES-VALLEES (53300),
Les Trois Croix et en LIVE
Dirigée par Maître Florence ROIS

MATERIEL, STOCK ET VEHICULE D'UNE IMPRIMERIE ROTATIVE



Robot palétiseur FANUC.



Stock de bobines rotatives de papier.



Rotative KBA C16.



Rotative KBA C215.

Suivant jugement de liquidation judiciaire rendu par le Tribunal de Commerce de Caen le 22 Mai 2025 à l'encontre de la SAS CORLET ROTO

Dont : lignes d'impression rotative KBA C215 et C16, robot palétiseur FANUC, lignes d'encartage OSAKO 368 et 378, important système SSI, important système de récupération de déchets papier KONGSKILDE, ligne CTP, chariots élévateurs, transpalettes, chariot élévateur avec pinces à bobines, compresseur COMPAIR, compresseur ATLAS COPCO, assécheur COMPAIR, banderoles de palettes ROBOPAC, bacs de rétention, cerceuses MOSCA, bennes basculantes, élévateurs de palettes

Stocks : stock de bobines rotatives neuves et entamées, planchettes, tubes néon, palettes, film, cartonnage neuf, feuilards, plaques FUJIFILM SUPERIA, ramettes de papier

Véhicule : PEUGEOT BOXER de 2006, 54 769Km

Exposition sur place le Mardi 14 Octobre 2025 de 10h30 à 16h30 sur rendez-vous. Merci de contacter l'étude par mail à judiciaire@rvc-etude.fr
Toute personne se présentant sur place sans avoir préalablement prix rendez-vous devra attendre un créneau incomplet, s'il en est.

Frais acheteur de 14,28% TTC (TVA récupérable)
[Liste et photos sur interencheres.com/14011](https://www.interencheres.com/14011)

COMMUNE DE SAINT PIERRE DES NIDS (53)
21 RUE DU DOCTEUR POIRIER
53370 SAINT PIERRE DES NIDS

AVIS DE MARCHÉ
SERVICES

Organisme acheteur:

Commune de Saint Pierre des Nids (53)
représentée par son Maire, M. Dominique SAVAJOLS
21 rue du Docteur Poirier
53370 Saint Pierre des Nids
Tel : +33 243036677 - E-mail : secretairegenerale@stpierredesnids53.com
Site du profil d'acheteur : <https://www.marches-securises.fr>

Objet du marché :
Maitrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'ancien cinéma en maison des associations

Type de marché : Services

Type de procédure : Procédure adaptée - ouverte

Date limite de réception des candidatures : Mercredi 15 octobre 2025 - 12:00
Date d'envoi du présent avis : 16 septembre 2025

Avis d'enquête
PRÉFECTURE DE LA MAYENNE

Bureau des procédures environnementales et foncières

2ÈME AVIS

Il est rappelé au public qu'une enquête publique unique relative au captage d'eau potable au forage Roupeyroux sur le territoire de la commune d'Assé-le-Béranger (53600) porté par la Régie des Eaux des Coëvrons, est ouverte du lundi 22 septembre 2025 - 9h00 au mercredi 22 octobre 2025 - 17h00, soit pendant 31 jours consécutifs.

Elle portera sur la dérivation des eaux souterraines, la déclaration d'utilité publique des travaux d'alimentation en eau potable de la commune et l'instauration des périmètres de protection réglementaires autour du captage et des servitudes associées à ces périmètres de protection.

M. Christian QUINTON, agriculteur retraité, est désigné commissaire enquêteur et M. Marcel THOMAS, ancien directeur général des services de Laval et Laval Agglo, commissaire enquêteur suppléant.
Les pièces du dossier d'enquête publique, ainsi qu'un registre d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie d'Assé-le-Béranger pendant la durée de l'enquête.

À titre indicatif, l'adresse et les horaires de la mairie d'Assé-le-Béranger où le dossier sur support papier et un registre seront accessibles au public sont les suivants :
5 route de Sainte-Suzanne (53600) ; lundi (9h00-12h00 ; 14h00-17h00), mardi (14h00-17h00) mercredi (14h00-17h00) et vendredi (14h00-17h00).

En outre, le dossier de l'enquête pourra être consulté gratuitement sur un poste informatique à disposition du public, à la préfecture de la Mayenne (46 rue Mazagran - 53000 Laval) aux heures habituelles d'ouverture, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.

Toute personne intéressée pourra en prendre connaissance selon ces modalités et formuler ses observations et propositions pendant la durée de l'enquête :

- soit en les consignait directement sur le registre d'enquête à disposition du public en mairie,
 - soit en les adressant par écrit à la mairie d'Assé-le-Béranger, à l'attention de M. le commissaire enquêteur, qui les annexera au registre,
 - soit en les adressant par courrier électronique à l'adresse dédiée suivante : pref-enquetes-publiques-environnement@mayenne.gouv.fr, en indiquant en objet « Captage Roupeyroux - Assé-le-Béranger ».
- Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public en mairie d'Assé-le-Béranger :
- le lundi 22 septembre 2025, de 9h00 à 12h00,
 - le mardi 07 octobre 2025, de 16h00 à 19h00,
 - et le mercredi 22 octobre 2025, de 14h00 à 17h00.

L'avis d'enquête sera publié sur le site internet des services de l'État en Mayenne :

https://www.mayenne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-et-biodiversite/Enquetes-publiques-hors-ICPE-Commissaires-enqueteurs/Divers/Captage_Roupeyroux_Asse_Le_Berenger
Le dossier d'enquête sera également consultable sur ce site, même rubrique, et y sera maintenu pendant toute la durée de l'enquête. Les observations et propositions reçues par voie électronique seront accessibles sur ce même site.
Toute information concernant le dossier d'enquête peut être demandée auprès de :
Régie des Eaux des Coëvrons - M^{me} Anne-Marie LE COZ - 8 boulevard du Maréchal Leclerc - 53600 Evron - 02-43-01-61-35 - amlecoz@eau-coevrons.fr

Les décisions susceptibles d'être adoptées au terme de la procédure sont :

- la dérivation des eaux souterraines,
- la déclaration d'utilité publique des travaux d'alimentation en eau potable de la commune et l'instauration des périmètres de protection réglementaires autour du captage et des servitudes associées à ces périmètres de protection.

À l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront disponibles sur le site Internet des services de l'État (www.mayenne.gouv.fr) ainsi qu'en mairie d'Assé-le-Béranger pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU MONT DES AVALOIRS
ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATION N°2 ET
REVISIONS ALLEGÉES N°1,2 ET 3 PLUI VALANT SCoT

2ÈME AVIS

Par arrêté n°URBA-A2025-003 en date du 28 juillet 2025, la Présidente de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n°2 et les révisions allégées n°1,2 et 3 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Schéma de Cohérence Territoriale (PLUi valant SCoT).

Cette enquête publique se déroulera du 22 septembre 2025 à 14h30 au 23 octobre 2025 à 17h30, soit 31 jours consécutifs.

L'enquête a pour objet de permettre au public de prendre connaissance :

- Du dossier de modification n°2 du PLUi valant SCoT qui vise à adapter les pièces réglementaires, ajouter d'anciens bâtiments agricoles non utilisés susceptibles de changer de destination en zones agricoles et naturelles, ajuster les dispositions du règlement écrit liées à la production des énergies renouvelables et sur les annexes des habitations et corriger une erreur matérielle de zonage sur un STECAL à Gesvres ;
- Des trois révisions allégées qui ont pour objet la création de STECAL.

Le dossier d'enquête sera consultable en version papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public, au siège de la CCMA (1 rue de la corniche de Pail 53140 Pré-en-Pail-Saint-Samson) et la Maison de l'Economie et du Tourisme (17 boulevard du général de Gaulle 53700 Villaines-la-Juhel) et en version numérique dans les mairies du territoire et sur le site internet de la CCMA (<https://cc-montdesavaloirs.fr/>).

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra :

- Consigner ses observations sur les registres papier disponibles dans les lieux d'enquête,
- Transmettre ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : j.pillais@cc-montdesavaloirs.fr,
- Adresser ses observations par écrit à l'attention de Madame la commissaire enquêtrice, au siège de la Communauté de Communes du Mont des Avaloirs.

Madame Sylvie FILHUE, désignée par le Tribunal administratif de Nantes en qualité de commissaire enquêtrice, se tiendra à la disposition des usagers aux dates et lieux suivants pour recueillir les observations orales et écrites :

- Le lundi 22 septembre 2025 de 14h30 à 17h30 au siège de la CCMA,
- Le lundi 6 octobre 2025 de 14h30 à 17h30 à la Maison de l'Economie et du Tourisme à Villaines-la-Juhel,
- Le jeudi 23 octobre 2025 de 14h30 à 17h30 au siège de la CCMA.

À l'issue de l'enquête publique, les projets de modification n°2 et les révisions allégées n°1, 2 et 3 du PLUi valant SCoT, éventuellement modifié, sera soumis au conseil communautaire pour approbation.

Le rapport et les conclusions de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public au siège de la CCMA après la date de clôture de l'enquête pour une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.

L'enquête publique relative au **projet de déclassement de la voie communale dite « Chemin de la Croix des Aulnays »** aura lieu sur la commune de PORT-BRILLET, du 29 septembre au 13 Octobre 2025 inclus. Les pièces du dossier sont consultables en mairie pendant cette période. Lundi 13 octobre 2025, le Commissaire-enquêteur recevra, en mairie, les observations du public de 16h à 17h.

Mayenne Communauté

15/10/2025 au 17/11/2025

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE PLUI
1^{er} avis - Révisions allégées 2, 3, 4, 5, 6, 7 et
Modification de droit commun 2

Par arrêté du 08/09/2025, M. Le Président a prescrit une enquête publique portant sur des évolutions du PLUI de son territoire :
Six révisions allégées (RA) en réponse à des sollicitations sur des sujets et projets bien définis émergés depuis l'élaboration du PLUi pour :

- Des développements portés par des entreprises du territoire sur des périmètres de ZA économiques (RA N°2) des activités artisanales isolées (RA N°4).
- Des projets communaux avec des ajustements de la zone constructible pour l'habitat (RA N°3) et pour des projets d'équipements publics en limite de zone urbaine (RA N°6).
- Conforter ou créer des activités touristiques et de loisirs avec des souhaits de développer des hébergements touristiques de campings, insolites, en châteaux ou des activités équestres (RA N°5) et une association qui recueille les animaux pour une seconde vie avec une visée pédagogique et d'accueil du public (RA N°7)

Une modification de droit commun d'ampleur pour ajuster des données cartographiques et du zonage et reformuler des passages du règlement écrit permettant des clarifications et des assouplissements (MDC N°2).

L'enquête publique se tiendra du Mercredi 15/10/2025 à 14h30 au lundi 17/11/2025 à 12h30.

Le TA de Nantes a désigné, M. Joël METRAS Commissaire Enquêteur.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier est consultable :

- Sur papier au siège de la Communauté et dans les mairies de Champéon, Jublains, Lassay-les-Châteaux et Martigné-sur-Mayenne, jours et heures habituels d'ouverture au public
- Par voie numérique 7/7 J, 24/24 h sur le site de MC : <https://www.mayenne-communauté.net/a-votre-service/habitat/plan-local-d-urbanisme-intercommunal/> ; sur poste informatique à disposition 10 rue de Verdun 53100 Mayenne ; sur le registre dématérialisé ouvert à l'occasion de cette enquête : <https://www.registredemat.fr/plui2025-mayennecommunauté>

Le public pourra adresser ses observations à M Le Commissaire Enquêteur : par courrier électronique à : plui2025@registredemat.fr ; par courrier postal 10 Rue de Verdun CS 60 111 53103 Mayenne Cédex, en mentionnant sur l'enveloppe « MDC 2 ou RA 2, 3, 4, 5, 6, 7 du PLUi » ; sur un des 5 registres au siège de MC, dans les 4 mairies ou directement lors des permanences tenues par lui sur les lieux et créneaux suivants :

Me 15/10/2025Siège de Mayenne Communauté (MC) 14h30 à 17h30

Ma 21/10/2025 Mairie de Jublains 9h à 12h

Je 30/10/2025 Mairie de Champéon 14h30 à 17h30

Me 5/11/2025 Mairie de Martigné-sur-Mayenne 15h à 18h

Sa 15/11/2025 Mairie de Lassay-les-Châteaux 9h à 12h

Lu 17/11/2025 Siège de MC 9h30 à 12h30

Les Informations sur le déroulé de cette enquête et les rapport et conclusions sont consultables sur le site de MC et sur le lien du registre dématérialisé.

Communauté de communes des Coëvrons
2 avenue Raoul Vadepié
BP 130
53601 EVRON

1ER AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE
RELATIVE AUX PROJETS DE RÉVISIONS ALLÉGÉES
N°1 ET N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL.

Par arrêté n°AR2025_007, le Président de la Communauté de communes des Coëvrons, autorité compétente, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant sur les projets de révisions allégées n°1 et n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal des Coëvrons, qui a fait l'objet d'un avis de la part de la Mission régionale d'autorité environnementale des Pays de la Loire.

Les projets de révisions allégées n°1 et n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal des Coëvrons, avant d'être soumis à l'approbation du conseil communautaire, feront l'objet d'une enquête publique qui se déroulera au siège de la Communauté de communes des Coëvrons du 13 octobre au 14 novembre 2025 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture.

A cet effet, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné Mr. Daniel BUSSON, cadre bancaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et M. Jean-Michel POTTIER, cadre bancaire en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que les informations relatives à celle-ci peuvent être consultés dans les mairies des communes membres, au siège de la Communauté de communes, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur les sites internet de la Communauté de communes (<http://www.coevrons.com>) et des communes membres. Monsieur Daniel BUSSON, en sa qualité de commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations au siège de la Communauté de communes des Coëvrons le 13 octobre 2025 de 9h à 12h, le 29 octobre 2025 de 09h00 à 17h00, ainsi que le 14 novembre 2025 de 14h00 à 17h00.

Pendant la durée de l'enquête, les observations du public peuvent être : consignées dans les registres d'enquête ouverts dans les mairies des communes membres et au siège de la Communauté de communes des Coëvrons, adressées par écrit au commissaire enquêteur aux adresses suivantes : Communauté de communes des Coëvrons - 2, avenue Raoul Vadepié - BP 130 - 53601 Evron - et enquetepublique@coevrons.fr, exprimées oralement au commissaire enquêteur au cours des permanences susmentionnées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur transmis au président de la Communauté de communes dans les trente jours suivant la clôture de l'enquête publique sont tenus à la disposition du public au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur le site internet de la Communauté de communes durant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête, les procédures de révisions allégées n°1 et n°2 du plan local d'urbanisme intercommunal des Coëvrons, éventuellement modifiées pour tenir comptes des observations et avis émis, seront approuvées par délibération du conseil communautaire.

Cet avis est affiché dans les communes des mairies membres ainsi qu'au siège de la Communauté de communes, ainsi que sur les sites internet de la Communauté de communes et des communes membres.